

AVRIL 2023

LA

N° 10

GAZETTE DU VILLAGE



MONTALBA LE CHATEAU



Adresse Mairie - 11 Cami d'Ille - 66130 Montalba la Château - Tél : 04 68 84 77 88

Mél: commune-montalba-le-chateau@orange.fr - Internet: <https://www.montalbalechateau.com>

Horaires d'ouverture: Lundi 8h30-12h30 et 13h00-17h30 mardi 8h30-12h30 et 13h00-17h30

Mercredi 8h30-12h30 et 13h00-15h00 jeudi 8h30-12h30 vendredi 8h30-12h00

INFORMATION SUR LA SÉCHERESSE ET LES MESURES MISES EN PLACE PAR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Par arrêté préfectoral du 23 février 2023, le préfet des Pyrénées-Orientales a décidé de renforcer les restrictions d'usage déjà en vigueur depuis l'été dernier et de placer l'ensemble du département au niveau d'alerte renforcée jusqu'au 30 avril 2023. Suite aux deux réunions du 27 et 28 avril dernier, le Préfet des Pyrénées-Orientales a placé les bassins de la Têt et de l'Agly en situation de crise sécheresse à compter du 10 mai 2023 afin de permettre la continuité de l'eau potable et la sécurité contre les risques incendie. Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 février sont donc prolongées jusqu'au 9 mai 2023 date à laquelle le préfet prendra un nouvel arrêté fixant les dispositions concernant l'activité agricole et les autres activités.

Nous devons tous intensifier les mesures d'économies ou de lutte contre le gaspillage d'autant plus que le niveau de la source alimentant notre réseau est très bas.

À ce titre, le conseil municipal lors de la réunion du 19 avril 2023 a décidé à l'unanimité d'adhérer à la charte d'engagement municipale sur la gestion de l'eau validée par le Préfet le 13 avril dernier. Le conseil municipal a également validé, lors de cette séance, le plan « eau » communal. Ces documents, adressés au préfet et à l'association des maires dès le lendemain, sont en annexe de cette Gazette.

La municipalité a demandé au préfet, compte tenu de son adhésion à la charte et au plan « eau » qu'elle a élaboré, **une dérogation pour l'arrosage des jardins potagers**. À ce jour ne savons pas, compte tenu de la situation de crise sécheresse, quelle suite sera réservée à notre demande.

Parmi les actions du plan « eau », la municipalité a décidé de distribuer pour chaque foyer, après votre accord, un kit d'économiseurs d'eau. Ces dispositifs permettront d'économiser un minimum de 50 % d'eau pour chaque robinet équipé. Vous avez été très nombreux à répondre au questionnaire qui vous a été diffusé et nous vous en remercions. Les kits ont été commandés le 20 avril 2023 et livrés le 26. Ils vous seront distribués dans la semaine du 2 au 5 mai 2023.

Fin du contrat de Lucas BARBERA :

Durant 2 ans et 9 mois Lucas BARBERA a travaillé au sein de la commune de Montalba-le-Château en tant qu'employé communal par le biais d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion). Il a pu bénéficier de l'appui et de l'accompagnement d'Éric DELAVISSE, employé communal.

Tout au long de son contrat, il a exercé un métier varié qui demande une adaptabilité permanente en fonction des tâches à effectuer (espaces verts, plomberie, électricité...). Lucas a su se monter volontaire et digne de la confiance que la Mairie a placée en lui.



Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : Alerte renforcée

USAGE RÉSERVÉ !

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, espaces verts, rond-points



Interdiction d'arroser les potagers



Interdiction d'arroser les terrains de sport (Sauf terrain principal accueillant des compétitions nationales, de 22h à 02h)



Interdiction d'arroser les golfs (Sauf "greens et départs", de 22h à 02h)



Interdiction de nettoyer les terrasses, façades et voiries à l'exception des balayuses laveuses automatiques



Interdiction de nettoyer les véhicules, hors stations professionnelles



Interdiction de laver les bateaux de plaisance



Réduction minimale de 50 % des volumes prélevés pour les usages agricoles



Interdiction de faire fonctionner les fontaines publiques et privées



Interdiction d'utiliser les douches de plage



Interdiction de remplir et faire l'appoint en eau des piscines privées à usage unifamilial

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Conception et réalisation : DDTM66/SER/MCGS
Version 23/02/23

Dispositions actuelles en vigueur dans l'attente de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2023 concernant la situation de crise sécheresse



Madame le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux le remercient pour le sérieux de son travail et lui souhaitent bonne chance pour sa future carrière.

MERCI !

Retour sur l'Incendie du 2 février 2022 :

60 pompiers et 30 véhicules ont dû être mobilisés pour venir à bout de cet incendie qui fut maîtrisé vers 19h. À noter que les pompiers ont pu accéder au foyer grâce au passage fait par les chasseurs dans le cadre des journées de travaux qu'ils font tous les ans après la fermeture de la chasse. Merci à eux pour ces travaux d'entretien des chemins.



Samedi 18 mars : accueil des nouveaux arrivants

Comme maintenant le veut la « coutume », la Mairie organise à cette période l'accueil des nouveaux arrivants dans notre commune. Les nouveaux arrivants sont les habitants de Montalba arrivés depuis moins d'un an et cette année ils étaient au nombre de huit. Cet accueil qui se veut convivial a été organisé autour d'un apéritif dînatoire et de grillades offerts par la mairie.

L'ambiance y était particulièrement chaleureuse et la bonne humeur y était de mise !

Merci à tous les participants et à nouveau bienvenue aux néo-montalbanais !!!!!



OBJETS PERDUS ? OBJETS TROUVÉS !



Boîte objets trouvés :

À l'initiative de Madame Angélique DIEUX, une boîte « objets trouvés » est installée à la mairie. Si vous trouvez des objets (clés, ...) sur le territoire communal, vous pouvez venir les déposer en mairie.

Travaux communaux 2023 :

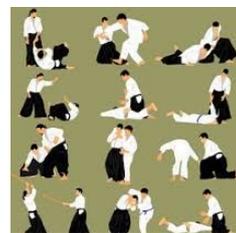
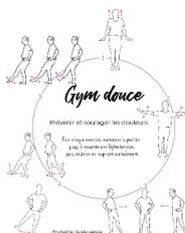
Vous trouverez toutes les infos dans la Gazette « spécial budgets 2023 »

Infos diverses :

- **Cérémonie du 8 mai** : départ du cortège à 11H devant la mairie
- rappel des horaires d'ouverture de la médiathèque : **mercredi de 14h à 16h**
- rappel des horaires des cours de gymnastique volontaire :
 - **gym douce, mardi de 17h à 18h**
 - **gym « tonic », mardi de 18h à 19h**
- rappel des horaires des cours d'Aikido :
 - **mardi de 19h30 à 21h**

(Cours dispensés par un moniteur diplômé.)

Renseignements en mairie aux heures d'ouverture.



STATIONNEMENTS INTERDITS :

Par arrêtés municipaux du 14 novembre 2003 et du 4 novembre 2016 le stationnement de longue durée a été interdit respectivement sur la place de l'horloge et de l'abribus au n°14 Camí d'Ille. Merci de respecter à l'avenir les termes de ces arrêtés qui ont été transmis à la gendarmerie d'Ille-sur-Têt.

Les comportements inappropriés gênent le voisinage et peuvent provoquer des glissades des piétons en cas de fuites d'huile. Pour ce qui concerne le Camí d'Ille, ils peuvent induire, en plus, des engorgements de la circulation, l'espace public étant réservé au croisement de véhicules déjà engagés dans l'agglomération.

Merci de votre compréhension.

ANIMATIONS:

Association « A Tous Vents » :

- L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le vendredi 17 mars à 18h30 à la salle des fêtes. À cette occasion, une quarantaine adhérentes et adhérents étaient présents pour échanger sur les animations de l'année passée et préparer le programme de l'année 2023.
- Dimanche 16 avril, l'association a organisé au terrain de loisir un repas composé de produits locaux : 80 convives ont partagé ce repas dans une ambiance conviviale et ont prolongé cette journée autour de jeux de plein air tout l'après-midi.



TREC équestre départemental :

Dimanche 7 mai se tiendra, à l'aire des loisirs un évènement du championnat départemental de TREC (Technique de Randonnée Équestre en Compétition). C'est un concours FFE (Fédération Française d'Équitation), co-organisé par le « MOUNTAIN PONY » et Émilie KAUFINGER (monitrice d'équitation indépendante), l'association « A Tous Vents » ayant reçu la délégation pour la partie buvette/restauration.

Vous êtes les bienvenus pour venir regarder la compétition. Nous avons également besoin de bénévoles dans l'organisation de cet évènement.

Contact info : Émilie 06 89 08 13 94

Toute la journée à partir de 9h, les cavalier(e)s seront jugés dans 3 épreuves :

- Parcours d'orientation sur le plateau de Montalba
- Épreuve de maîtrise des allures
- Parcours d'obstacles et exercices spécifiques

Buvette et Snack fermier sur place



Balade « Des Mas et Bornes Frontières dans notre paysage » autour de Montalba :

Dimanche 4 juin, départ à 9h au chemin de Rodès. Randonnée commentée par Laurence Gaillet, historienne, organisée autour de Montalba sur les bornes frontières et les Mas Catalans.

Balade d'environ 13km, nous partagerons un pique-nique tiré du sac. Prévoir bouteille d'eau, pique-nique et bonnes chaussures.

Gratuit et ouvert à tous !

Info contact Christine : 06 08 40 79 00

Marchés d'été :

Les marchés paysans se dérouleront cette année sur le terrain de loisir tous les **lundis soir de 18h à 21h du 3 juillet au 28 août**.

Vous y trouverez chaque semaine les producteurs locaux, un groupe de musique local et la buvette.

FESTIVAL DE BD :

Comme l'an dernier, la commune accueillera un **festival de BD** organisé par M. Frexinos **le dimanche 13 août 2023** **salle et cour du foyer** **durant toute la journée**.



FÊTE DU VILLAGE LE LUNDI 14 AOÛT 2023 :

Cette année la fête sera animée par La Cobla des Casenoves et le bal par le groupe LONDON.

Des informations complémentaires vous seront données ultérieurement.





DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES

Commune de Montalba le Château
04.68.84.77.88



Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse - Charte d'engagement municipale -

La situation de sécheresse est d'une intensité sans précédent dans l'histoire récente du département. Les Pyrénées-Orientales sont le seul département à ne pas avoir levé les mesures de restriction sur l'usage de l'eau depuis le printemps 2022 et ces restrictions ont récemment été renforcées compte tenu de la situation. Dans ce contexte, et afin d'éviter de nouvelles restrictions d'accès à l'eau qui pourraient avoir des conséquences dramatiques, il est indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers : particuliers, entreprises, collectivités locales.

Notre commune, consciente de ces enjeux et de l'urgence de la situation, s'engage dans cet effort collectif. Pour cette raison, le conseil municipal de la commune de Montalba-le-Château, dans sa séance du 19 avril 2023, a décidé de prendre 9 engagements :

- 1- Signaler aux services de l'État et au(x) gestionnaire(s) de l'eau, toute difficulté éventuelle concernant la disponibilité de la ressource afin de préparer la continuité de l'alimentation en eau potable.
- 2- Déclencher dans les meilleurs délais un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la commune, par exemple sur la gestion des piscines municipales, des bâtiments communaux et des centres de loisirs, tout en respectant, le cas échéant, les mesures de restriction.
- 3- Lancer une concertation territoriale avec la population, les acteurs économiques, associatifs ou sportifs pour rechercher des économies d'eau supplémentaires et les mettre en œuvre dans le cadre d'un engagement volontaire.
- 4- Conduire des opérations d'information à destination de la population et des touristes sur les restrictions applicables et sur les gestes d'économie (affichage municipal, flyers, réunions publiques, réseaux sociaux communaux, bulletins d'information communaux, etc.).
- 5- Inciter à la bonne mise en œuvre par les particuliers des restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux et si nécessaire, en adéquation avec les moyens techniques et humains de la commune, reprendre les dispositions de l'arrêté préfectoral dans un arrêté municipal.
- 6- Participer aux échanges d'informations avec les administrations en charge de la régulation des usages de l'eau.
- 7- Mettre en place, ou aider à la mise en place, des récupérateurs d'eau de pluie et tout système individuel d'économie d'eau potable là où c'est possible.
- 8- Afficher à la mairie et dans les principaux espaces publics le logo « Ma commune s'engage. Economisons l'eau ! »
- 9- Désigner un élu référent « eau » en la personne de M. Alex SIRE.

Une synthèse des actions mises en place en application de ces engagements sera transmise dans les plus brefs délais à la sous-préfecture de Prades.

À Montalba-le-Château, le 19 avril 2023

Le Maire,



Martinez
Marie MARTINEZ



DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES

Commune de Montalba le Château
04.68.84.77.88



Plan communal d'économie d'eau en application de la charte d'engagement municipale approuvée par le conseil municipal le 19 avril 2023

En application de la charte d'engagement municipale sur la gestion de l'eau, la commune met en place les actions suivantes :

- Actualisation du schéma directeur de l'alimentation en eau potable (SDAEP) :
La commune s'est engagée dans l'actualisation du SDAEP. Les phases 1 et 2 sont aujourd'hui terminées. Pour lancer la phase 3, qui consiste notamment à rechercher d'éventuelles fuites, des travaux urgents sont nécessaires. Il s'agit principalement de changer les compteurs de distribution d'eau au niveau du pompage et du château d'eau devenus trop anciens. Les devis sont en cours et le changement du compteur général de distribution programmé en avril 2023.
- La commune a renoncé au fleurissement du village cette année
- Fermeture des fontaines publiques depuis décembre 2022
- Publication de l'arrêté préfectoral du 23 février 2023 sur le site Internet de la commune
- Distribution dans toutes les boîtes aux lettres de la plaquette sur les principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales
- Distribution d'un kit d'économiseurs d'eau dans les foyers : 3 mousseurs pour les robinets + un mousseur pour la douche. L'employé municipal sera mis à disposition de la population si nécessaire pour leur installation. Le coût de cette opération a été pris en compte dans le budget eau et assainissement 2023 voté le 7 avril dernier
- Distribution auprès de la population d'une liste non exhaustive d'actions pour limiter la consommation d'eau et renforcer ainsi les efforts de chacun au quotidien :
 - prendre une douche plutôt qu'un bain
 - couper l'eau pendant le brossage des dents, le lavage des mains, le rasage
 - récupérer l'eau froide de la douche en attendant d'obtenir l'eau chaude pour les toilettes ou pour arroser les plantes
 - rincer les légumes au-dessus d'une bassine pour récupérer l'eau
 - attendre que le lave-vaisselle ou le lave-linge soient remplis en totalité pour les mettre en route
 - pour la vaisselle à la main, remplir les deux bacs de l'évier (un pour le lavage et l'autre pour le rinçage) ou des bassines au lieu de laisser couler l'eau
 - en l'absence d'un double bouton-poussoir pour les toilettes, placez une bouteille pleine dans le réservoir pour réduire la quantité d'eau à chaque évacuation et autant que possible ne tirez la chasse que si nécessaire.
 - Ne pas faire de réserves d'eau potable avec l'eau du robinet
 - récupérer l'eau de pluie dans la mesure du possible

* * *

Ce plan, validé en conseil municipal le 19 avril 2023, couplé avec la charte d'engagement municipale, vise à obtenir une dérogation pour l'arrosage des jardins potagers. En effet, ces jardins, à usage familial, présentent une dimension sociale importante pour nos communes rurales et nombre des administrés de Montalba-le-Château se sont émus de l'interdiction d'arrosage prévue par l'arrêté préfectoral.

Je tiens à préciser que la majorité de ces jardins, inclus dans le périmètre de l'ASA « Horts de la Fount », sont arrosés grâce au stockage de l'eau d'une source qui coule en permanence. Les riverains utilisent cette eau via un bassin et des canaux d'arrosage gérés par l'ASA sachant que l'eau stockée permet d'arroser dix fois plus de jardins que ceux travaillés aujourd'hui. En accord avec M. Maxime CIRCUNS, président de l'ASA, ils s'engagent, si la dérogation est accordée, à gérer de manière économe l'eau utilisée pour l'arrosage des jardins à l'image des contraintes imposées aux exploitants agricoles dans l'arrêté préfectoral.

À Montalba-le-Château, le 19 avril
2023

Le Maire,



Marie MARTINEZ